

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 28 (1981)
Heft: 1-2

Artikel: La conception de la défense du Canada
Autor: Dübi, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Dübi, *dr en droit*

La conception de la défense du Canada

(étude comparative)

1. Introduction

Pour comprendre la politique de sécurité canadienne, il est indispensable de se vouer à une étude géo-politique, voire historique de cet Etat. Ce n'est qu'à la suite d'une telle cogitation que l'on peut se déclarer plus ou moins apte à aborder un tel sujet.

En conséquence, cette étude se divisera en trois parties:

- a) Présentation générale du Canada
- b) Situation stratégique du Canada
- c) Conception de la défense du Canada

2. Présentation générale du Canada

Un Premier ministre célèbre du Canada (Mackenzie King) a dit de son pays qu'il était une «petite grande puissance» et que, si «certains pays souffraient de trop d'histoire, le sien souffrait de trop de géographie». En effet, le Canada dispose de territoires énormes pour une population relativement faible.

De fait, ce qui trouble en arrivant au Canada, c'est l'étendue du territoire: près de 10 millions de km² (9 976 139 exactement), soit 18 fois la France ou 200 fois la Suisse. Et sur ce territoire vivent environ 25 millions d'habitants seulement (23 394 000 au 1er janvier 1978), ce qui représente une densité de moins de 2,5 habitants au km². Territorialement parlant, le Canada, est le deuxième Etat du monde, après l'Union soviétique (22 403 000 km²), mais avant la Chine et les Etats-Unis (9 363 387 km²).

Grosso modo, le Canada a la forme d'un rectangle plus ou moins régulier, situé entre le 50e et le 75e parallèle, avec une corne remontant presque jusqu'au pôle Nord. Le point le plus méridional (île du Milieu dans le lac Erié, située sur la même latitude que la Corse) est distant d'environ 4600 km du point le plus septentrional (île arctique de Ellesmeer, elle-même distante de moins de 800 km du pôle Nord). D'est en ouest (de l'Atlantique au Pacifique), la distance dépasse 5000 km.

Le Canada n'est occupé en permanence que sur 11% environ de son territoire. La toundra arctique n'est pas seulement une zone de végétation

pauvre, où ne poussent que lichens et arbustes buissonneux. C'est un véritable désert, où la température se maintient quasi en permanence au-dessous de 0° (permafrost), comme en Sibérie et en Alaska. Au nord, glaciers et toundra arctique couvrent 20% de la surface du Canada. Ensuite, la forêt boréale, composée essentiellement de résineux, couvre 29% de la superficie. Au sud de cette zone, la forêt tempérée s'étend sur environ 6% de l'ensemble, si bien que le Canada est recouvert par 35% de forêt. Il convient d'ajouter à cette image que les eaux douces (lacs, rivières) occupent 7,5% du tout, dont 17,7% pour la seule province du Québec.

En raison du climat rigoureux, l'agriculture est pratiquée presque exclusivement dans la partie méridionale du pays; les terres agricoles occupées représentent moins du 8% de la surface totale et se trouvent à peu près toutes dans une zone de 500 km jouxtant la frontière des Etats-Unis. De même, la majeure partie de la population vit dans cette ceinture méridionale en bordure du 50e parallèle (c'est-à-dire sous la même latitude que la France, mais avec le courant froid du Labrador au lieu du Gulf Stream). Le reste du pays est quasiment inhabité, voire inhabitable. On ne trouve que le 0,3% de la population au nord du 60e parallèle, dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon. A côté des Esquimaux (Inuits) et des Indiens, les Blancs ne s'y aventurent que pour la prospection et l'exploitation des gisements (or, argent, fer, uranium, gaz, charbon, pétrole, etc., sans compter l'amiante, le cuivre, le zinc, l'étain et le plomb, en plus du bois, intensivement exploité au sud).

Le Canada est un Etat fédéral, membre du Commonwealth. Il a été créé en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les liens avec l'Angleterre, malgré l'allégeance à la Couronne, sont devenus très lâches depuis la dernière guerre mondiale, avec la décolonisation et l'accession à l'indépendance de la plupart des anciennes colonies britanniques. Mais l'appartenance à cette institution n'en influence pas moins la politique cana-

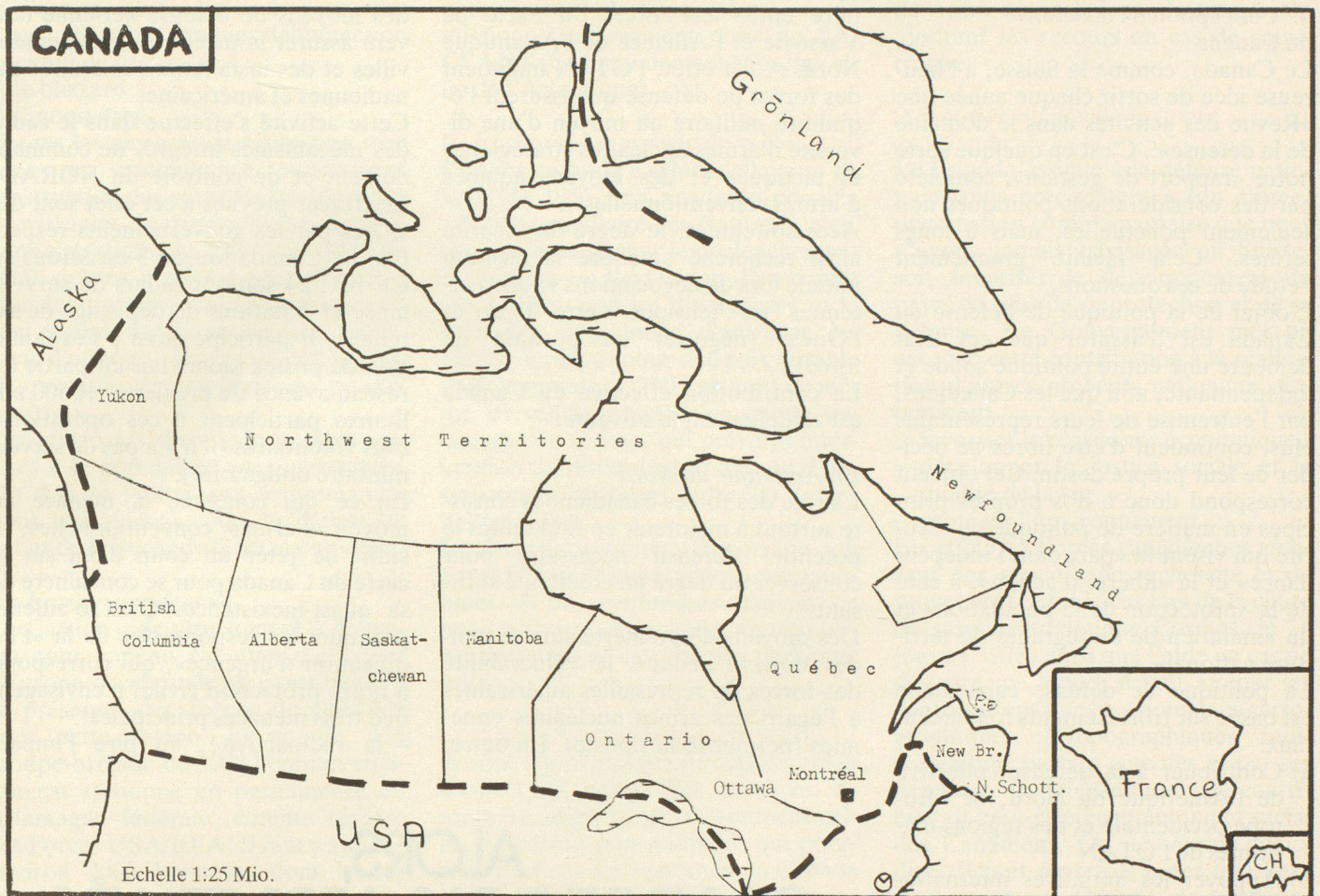
dienne et donne à cet Etat une position privilégiée sur le plan international, dans le domaine de l'aide au développement, de l'assistance technique et surtout pour la recherche de la paix, en qualité de conciliateur dans le cadre de l'ONU.

Il faut toutefois constater que cette confédération n'a pas été réalisée d'un coup et que certaines des dix provinces actuelles ont vu le jour récemment. Aux quatre provinces originelles (Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Québec, qui fut cédée à l'Angleterre par le roi de France en 1763), six provinces nouvelles vinrent s'ajouter au fur et à mesure de l'occupation et de l'organisation politique des territoires:

- Manitoba, en 1870
- Colombie britannique, en 1871
- Ile du Prince-Edouard, en 1883
- Saskatchewane et Alberta, en 1905
- Terre-Neuve, en 1949 (auquel le Labrador fut alors rattaché, contrairement aux prétentions du Québec).

Tel est l'aboutissement de la découverte à la fin du 15e siècle (1497) du littoral atlantique de l'Amérique du Nord par Pierre Cabot, qui en prit possession au nom de l'Angleterre, puis de la découverte des territoires du Saint-Laurent par Pierre Cartier, en 1534, qui en prenait possession au nom du roi de France. La véritable colonisation de ces territoires ne débuta toutefois qu'en 1608 pour les Français (Samuel Champlain, fondateur de Québec) et en 1628 pour les Anglais (Compagnie de la Baie d'Hudson, Comptoir des fourrures et création du Nouveau-Brunswick, après expulsion des Acadiens vers la Louisiane).

A noter que les provinces disposent d'une large autonomie, ce notamment en raison de l'interprétation extensive de la Constitution, conformément au pragmatisme britannique. Le Gouvernement fédéral, sous la direction du Premier ministre, assure la coordination de l'évolution économique et sociale, assume les fonctions étatiques essentielles, notamment la représentation et la protection du Canada à l'extérieur, le cas échéant en faisant intervenir les forces armées. A cet effet, tantôt il se superpose, tantôt il se jux-



tapose aux provinces; il est compétent pour les questions d'intérêt général, alors que les provinces sont souveraines pour le traitement des problèmes régionaux (droit privé, éducation, administration, exploitation des ressources). Le pouvoir dit «résiduel» appartient au fédéral qui a, de plus, le droit de désapprouver les décisions provinciales (abroger les lois votées par les législatures provinciales). Du fait que le fédéralisme canadien ne semble pas encore avoir pris définitivement corps résultent différents problèmes qui pourraient entraîner certaines adaptations de structures. Le tout est de savoir dans quelles limites le vieil antagonisme culturel, linguistique et économique entre Québécois et Canadiens anglophones pourra être tempéré par la raison.

3. Situation stratégique du Canada

La position géographique du Canada conditionne son importance stratégique pour l'Amérique du Nord en général et détermine les problèmes particuliers inhérents à sa politique de sécurité. Nous l'avons vu, le Canada occupe la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord. Il n'est pas seulement attenant aux Etats-Unis d'un océan à l'autre, sur sa frontière sud. Les Etats-Unis le prolongent au

nord-ouest par l'Alaska, enserrant ainsi son accès sur le Pacifique. Le Canada n'a, militairement et géographiquement, pas d'autres voisins que les Etats-Unis. Il a certes un point de contact géométrique avec l'Union soviétique, au pôle Nord, où les secteurs arctiques de ces deux Etats se rencontrent. Mais, dans l'état actuel de la technique, l'espace qui s'étend entre les territoires soviétiques et canadiens est militairement impraticable, ou du moins indifférent: l'océan Glacial Arctique le remplit. Quant à la terre ferme, l'arctique canadienne (île de Ellesmeer), elle consiste en un désert situé entre les bases militaires de l'Alaska et du Groenland. Le continent nord-américain constitue dès lors une unité au point de vue militaire. L'espace terrestre et aérien du Canada s'intercale entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Tout échange de coups aériens balistiques entre les deux super-puissances doit, s'il ne part pas de bases extra-continetales (sous-marines, par exemple) transiter par le Canada. En outre, la région de concentration industrielle et urbaine nord-américaine qui s'étend de Chicago à l'Atlantique est contiguë au Canada, et s'y prolonge dans la zone industrielle comprenant Toronto et Montréal, en passant par Ottawa, la

capitale. La coopération canadienne est donc indispensable aux Etats-Unis pour détecter toute attaque venant du nord et, si possible, la briser en détruisant les vecteurs avant qu'ils n'atteignent leurs objectifs. L'intégration du Canada dans la défense aéro-spatiale de l'Amérique du Nord est donc inévitable. Elle est d'ailleurs dans l'intérêt matériel du Canada, même si on laisse de côté toute considération politique.

Une attaque nucléaire contre la zone Chicago-New York aurait sans doute des effets désastreux pour les régions les plus peuplées du Canada. Il apparaît donc indispensable pour ce dernier d'être alerté et renseigné en temps opportun, afin de pouvoir prendre les mesures de défense et de protection qui s'imposent. Il y a communauté d'intérêt, ce qui a conduit à une coopération dans le cadre du NORAD (North American Air Defense Command), organisation destinée au contrôle de tous les vols et mouvements dans l'espace nord-américain par plusieurs chaînes de détection, s'étendant du Groenland et de l'Alaska (détections des armes balistiques) jusqu'à la frontière canado-américaine. Cette situation stratégique justifie du même coup l'appartenance du Canada à l'OTAN.

4. Conception de la défense du Canada

Le Canada, comme la Suisse, a l'heureuse idée de sortir chaque année une «Revue des activités dans le domaine de la défense»¹. C'est en quelque sorte notre «rapport de gestion», complété par des considérations politiques non seulement ponctuelles, mais à longs termes. Cela facilite grandement l'étude de ces questions.

L'objet de la politique de défense du Canada est d'assurer que cet Etat demeure une entité politique solide et indépendante, afin que les Canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus, continuent d'être libres de décider de leur propre destin. Cet objectif correspond donc à nos propres principes en matière de politique de sécurité qui visent la «paix dans l'indépendance» et la «liberté d'action», à côté de la «protection de la population» et du «maintien de l'intégralité du territoire national».

La politique de défense canadienne est basée sur trois éléments fondamentaux:

- Contribuer à la défense collective de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et des régions maritimes de l'OTAN
- Appuyer les initiatives internationales pour promouvoir la paix, notamment au sein des Nations Unies
- Assurer la protection des intérêts canadiens
- Soutenir le développement du Canada

Le but final de la stratégie de défense consiste à prévenir les hostilités en décourageant l'agression (c'est ce que nous appelons la «discussion»).

Ces différents éléments de la stratégie canadienne appellent un commentaire (voir tableau, page 30).

A. Défense collective

L'analyse de la menace par les autorités canadiennes conduit à la conclusion que celle-ci découle essentiellement de la possibilité d'un conflit nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Par conséquent, l'objectif primordial du Canada en matière de défense est de participer à la prévention d'une guerre nucléaire. Cet objectif ne peut être atteint isolément. Le Canada ne peut non plus adopter une politique étrangère de neutralité ou de non-alignement, compte tenu de ses intérêts extérieurs et de sa situation géographique. Le Canada doit dès lors poursuivre activement une politique qui favorise la stabilité mili-

taire entre les Forces du Pacte de Varsovie et l'Alliance de l'Atlantique Nord. A cet effet, l'OTAN maintient des forces de défense qui assurent l'équilibre militaire au moyen d'une diversité d'armes nucléaires stratégiques et tactiques et des moyens équipés d'armes conventionnelles.

Accessoirement, le degré de sécurité ainsi recherché améliore la position initiale lors de négociations visant à atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest (négocier en position de force).

La contribution effective du Canada est actuellement la suivante:

En Amérique du Nord

La rôle des forces canadiennes consiste surtout à maintenir en tout temps le potentiel défensif nécessaire pour conserver un degré de crédibilité suffisant.

Des moyens de préalerte sûrs et rapides doivent réduire la vulnérabilité des forces de représailles américaines à l'égard des armes nucléaires ennemies (permettre la riposte). En outre,

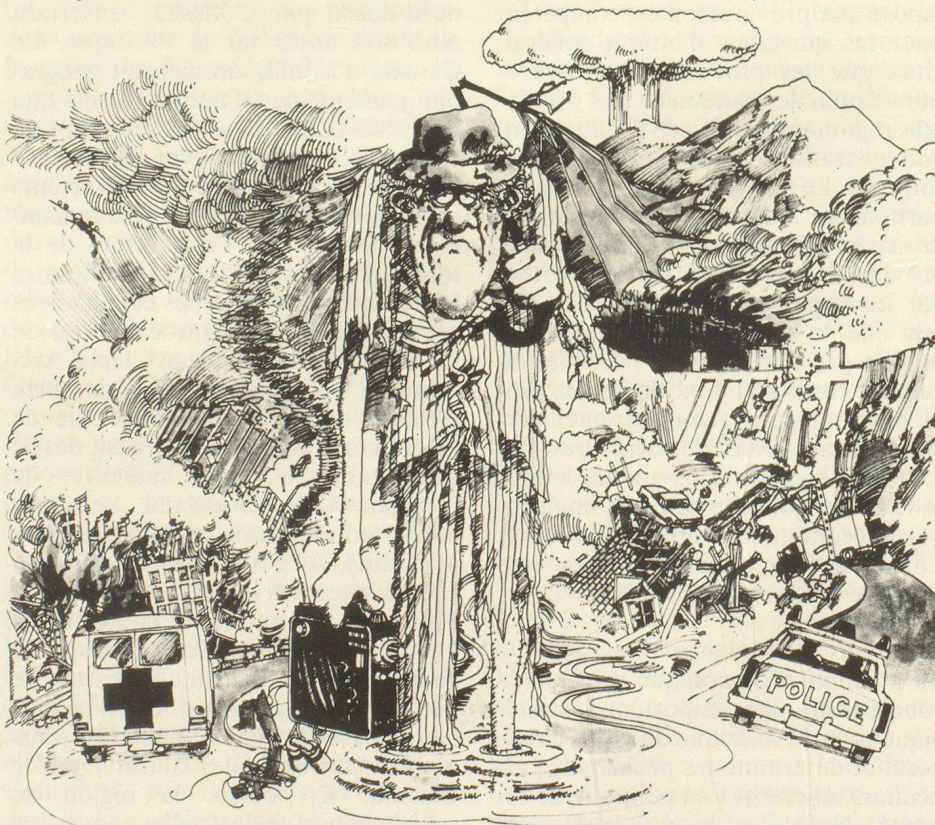
des moyens de défense aérienne doivent assurer la protection des grandes villes et des installations militaires canadiennes et américaines.

Cette activité s'effectue dans le cadre des mécanismes intégrés de commandement et de contrôle du NORAD. Les forces prévues à cet effet sont décidées par les gouvernements respectifs. Le Canada fournit 3 escadrons de CF-101, 24 stations radars de surveillance et 2 stations de dépistage de satellites. Il participe aussi à l'exploitation de postes radars faisant partie du réseau avancé de préalerte. 10500 militaires participent à ces opérations, tous volontaires (il n'y a pas de service militaire obligatoire).

En ce qui concerne la menace au moyen d'armes conventionnelles, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du Canada pour se convaincre de sa quasi-inexistence. C'est d'ailleurs pourquoi les responsables de la «Planification d'urgence», qui correspond à notre protection civile, n'envisagent que trois menaces principales:

— la radioactivité, au pire l'impact

ALORS, ÇA NE PEUT PAS ARRIVER, HÉ ?



PLANIFIEZ DÈS AUJOURD'HUI



Planification d'urgence
Canada

Emergency Planning
Canada

Ottawa K1A 0W6

¹ Rapport du Ministère de la défense nationale, 1978.

d'armes nucléaires sur des villes canadiennes (attaques délibérées ou chute de vecteurs)

- le blizzard
- l'inondation

Toutes les mesures de protection sont axées en conséquence, notamment l'instruction des autorités municipales, provinciales et fédérales et de leur administration. A noter que plus de 2000 sirènes d'alarme sont installées dans les grandes localités, émettant un seul signal signifiant «écoute radio» (avis d'attaque, danger de radioactivité, prendre des mesures de protection).

Par contre, les abris de protection destinés à la population sont inexistants. On doit se limiter aux recommandations qui avaient cours en Suisse au début de la Seconde Guerre mondiale.

En Europe occidentale

Le Canada aide directement à dissuader tout ennemi éventuel d'attaquer l'Europe occidentale en contribuant à la présence des forces de l'OTAN dans cette région du monde. Un groupe-brigade de 3000 hommes environ est stationné en permanence en Allemagne fédérale, comme réserve des Forces USA/RFA. Il faut y ajouter environ 2000 hommes, dont le 1er groupe aérien du Canada, qui comprend 3 escadrons de F 104 et les formations chargées de l'appui terrestre et de la défense aérienne dans la région du centre (Lahr/Baden-Söllingen). De plus, environ 150 spécialistes servent dans les structures de commandement de l'OTAN.

L'un des groupements de combat de l'armée de terre stationnée au Canada pourrait être transporté par air ou mer en vue du renforcement des troupes alliées en Norvège; cette troupe est spécialement entraînée aux conditions hivernales très rigoureuses.

Région maritime de l'OTAN

Les forces navales du Canada collaborent à la présence d'une flotte toujours prête à l'engagement opérationnel dans les eaux de l'Atlantique Nord et du Pacifique. En temps de crise ou de guerre, l'ensemble des forces navales seraient affectées à l'OTAN.

A l'heure actuelle, le Canada dispose de:

- 20 destroyers
- 3 sous-marins
- 3 navires de soutien opérationnel
- 4 escadrons opérationnels d'Argus (avion pour la lutte anti-sous-marine à long rayon d'action)
- un certain nombre d'hélicoptères et d'avions à rayons d'action divers (Sea-King, Tracker)

Ces forces – relativement faibles com-

parativement à l'importance de la mission – relèveraient donc du SALCLANT (commandement suprême allié de l'Atlantique).

B. Recherche mondiale de la paix

Comme ce fut le cas lors de la crise de Suez de 1956, le Canada, si possible par l'intermédiaire des Nations Unies, cherche à empêcher le déclenchement d'hostilités ou l'extension d'un conflit armé. Bien que les divergences et la méfiance continuent d'entraver les efforts déployés pour une paix durable dans le monde, l'ONU est tout de même parvenue à mettre en œuvre son concept de la paix, qui prévoit l'intervention de forces impartiales ou d'observateurs militaires entre les forces belligérantes.

Le Canada apporte par principe son appui à de telles opérations internationales. A de nombreuses reprises, ce pays a fourni des contingents d'intervention lorsque ce concours paraissait utile.

C. Protection des intérêts canadiens

A côté d'une attaque directe contre le Canada, il existe des menaces de moindre importance, notamment celles de nature non militaire, qui pourraient influencer sur l'aptitude du Canada à agir en qualité d'Etat souverain. Comme chacun le sait, le principe de souveraineté recouvre à la fois le pouvoir d'exercer ce droit et la volonté d'agir. Le Canada doit, par conséquent, préserver l'intégrité de son territoire ainsi que surveiller les régions maritimes voisines sur lesquelles il exerce son autorité juridictionnelle, car des défis pourraient provenir de l'intérieur du pays comme de l'extérieur; le Canada devrait, du moins au début, les affronter seul. Le Gouvernement doit donc toujours être prêt à recourir aux forces armées pour accomplir des missions d'intérêt purement national, notamment:

- la protection du système constitutionnel canadien;
- la défense du territoire canadien et de l'autorité qu'exerce cet Etat sur les régions placées sous sa juridiction;
- l'application des lois et des règlements en vigueur.

Il est intéressant de relever que cet Etat envisage également l'engagement de l'armée sur le plan intérieur et expose ouvertement la volonté du Ministère de la défense nationale de collaborer au maintien de l'ordre, en renforcement de la police, ainsi que d'appuyer les secours d'urgence, les missions de recherche et de sauvetage. Cela va dans le sens de notre service d'ordre et du service pour le maintien

de notre neutralité par la troupe, en ajoutant les secours en cas de catastrophe.

D. Soutien du développement du Canada

Le Canada assigne à la défense nationale (plus précisément à son armée) une mission complémentaire que nous n'avons jamais envisagée en Suisse, soit favoriser le développement du pays, en plus de sa protection et de sa défense. Le Gouvernement met en exergue cette contribution à la réalisation d'autres objectifs nationaux, notamment

- favoriser la croissance économique,
- développer la justice sociale et la qualité de la vie,
- protéger l'environnement.

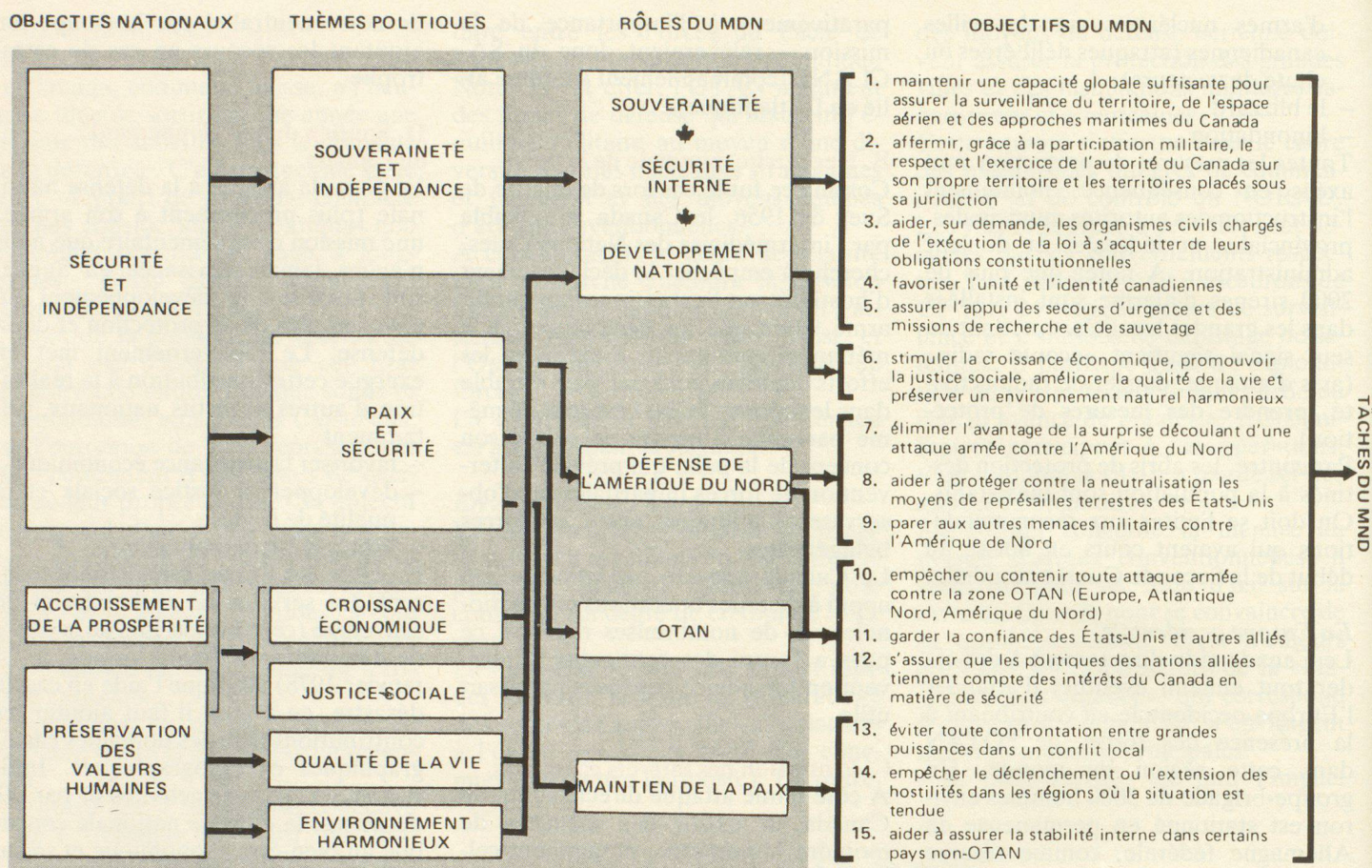
En effet, les Forces canadiennes assurent des services de recherche et de sauvetage (ce fut le cas lors de la chute du satellite soviétique Cosmos, le 24 janvier 1978) ainsi que l'aide en cas de désastre, ce à quoi il faut ajouter les contributions dans les domaines cartographiques et topographiques. Indirectement, par ses activités et par ses dépenses, la défense nationale contribue au bien-être économique et social des Canadiens. On ne saurait mieux dire! Il faut toutefois noter que l'entraînement au Canada de certaines formations alliées comporte une rentrée de devises étrangères que la Suisse ne saurait connaître.

4.1 Organisation du Canada en matière de défense

Le gouverneur général du Canada, en sa qualité de représentant de la Couronne, est commandant en chef des Forces armées canadiennes.

Le Parlement, par une loi sur la défense nationale, a créé un ministère responsable de ce seul domaine, à la tête duquel se trouve un ministre. Celui-ci, en particulier, et le Cabinet du Premier ministre, en général, sont responsables devant le Parlement de toutes les questions relatives à la défense nationale, y compris la formulation et la mise en œuvre de la politique de défense. A noter que la Chambre des communes dispose d'un Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, formé des représentants de tous les partis; son rôle est très semblable aux commissions parlementaires que nous connaissons. Le ministre de la Défense nationale est chargé du contrôle et de la gestion des Forces canadiennes et du Conseil de recherches pour la défense, ainsi que du contrôle et de la surveillance des constructions de défense.

Le quartier général est structuré comme il suit (voir organigramme,



page 31): le sous-ministre est le principal conseiller civil du ministre; il doit veiller à ce que la politique gouvernementale se reflète dans l'administration, les plans et opérations militaires. Le chef de l'état-major de la défense est le principal conseiller militaire; il a la responsabilité de la direction des opérations militaires et de la préparation des Forces canadiennes conformément aux décisions politiques. Le sous-ministre et le chef EM sont secondés par le vice-chef et le sous-chef de l'état-major de la défense, par quatre sous-ministres adjoints, le juge-avocat général, le directeur général de l'information et le directeur général des services administratifs.

Les Forces canadiennes, bien que relativement peu nombreuses, sont formées de troupes bien disciplinées et entraînées. L'effectif réel est d'environ 80 000 militaires dans la Force régulière (armée, marine, aviation). Il faut y ajouter 20 000 hommes dans la 1^{re} Réserve et autant dans la Réserve supplémentaire et le Cadre des instructeurs de cadets.

But: renforcement des Forces régulières exigé par la mobilisation de niveau 1 (degré opérationnel) et collaboration aux missions du temps de paix. Environ 35 000 employés civils permanents y collaborent.

Les Forces canadiennes sont groupées en organismes fonctionnels (QG: Ot-

tawa; cdmt maritime: Halifax; cdmt force mobile: Montréal; cdmt aérien: Winnipeg; cdmt communications: Ottawa; Forces canadiennes en Europe: Lahr; Service d'instruction: Trenton), alors que le Canada est divisé en six régions militaires afin de pouvoir assurer la liaison et l'aide au secteur civil, plus précisément aux autorités provinciales et territoriales. En principe, les chefs des commandements fonctionnels sont chargés des responsabilités régionales:

- région atlantique (provinces de l'Atlantique)
- région de l'Est (Québec)
- région du Centre (Ontario)
- région des Prairies (Manitoba, Saskatchewane/Alberta)
- région du Pacifique (Colombie britannique)
- région du Nord (Yukon et Nord-Ouest)

La Force mobile (cdmt à Saint-Hubert, Québec) compte près de 17 000 membres de la Force régulière (professionnels), 15 000 membres de la Milice et 5 000 employés civils environ. Elle est structurée en cinq groupements de combat (4 000 hommes), stationnés dans l'Est et l'Ouest, avec la «force d'opérations spéciales» au Centre. Les groupements de combat comprennent de l'infanterie, des blindés, de l'artillerie, du génie, des transmissions et le soutien, avec un escadron

d'hélicoptères chacun. Il faut y ajouter le 10^e groupe aérien tactique, pour l'appui sur tout le territoire du Canada.

4.2 Défense générale

Le Canada ne dispose pas à proprement parler d'une défense générale analogue à ce que nous connaissons en Suisse, en Suède ou en Autriche. Un concept a été proposé officieusement lors d'un séminaire de l'Université Carleton, à Ottawa (1978, cap Brûlé). L'idée était de créer des éléments de la défense économique et de la défense psychologique en plus de la défense militaire, laquelle comprendrait nouvellement une organisation de défense civile (protection civile), subordonnée au cdmt des forces armées; cela impliquerait la création de formations paramilitaires, comme c'était le cas en Suisse avant 1951. La coordination aurait été assurée par un conseil de la défense coiffant les différents ministères concernés. Il n'y a pas eu de suite officielle à cette suggestion, mais différentes mesures concrètes ont déjà été prises dans ce sens, notamment pour le maintien de l'activité gouvernementale.

En outre, le Canada connaît une organisation se rapprochant quelque peu de la protection civile suisse: la «planification d'urgence» (emergency planning). Cette organisation, placée sous

la direction générale du secrétaire-adjoint du cabinet (secrétariat du Premier ministre) a pour tâche de coordonner la planification (préparation) des interventions lors des différentes situations d'urgence prévisibles, qui vont du cas de catastrophe naturelle à l'attaque nucléaire.

L'Office fédéral compte moins de 50 personnes (Ottawa). Il dispose en outre de responsables (conseillers) au niveau régional et local. Sa mission est donc essentiellement de préparer, d'informer et d'instruire. Le cas échéant toutefois, cet office peut être chargé par le Gouvernement fédéral de diriger les secours, ainsi que cela survint lors de la catastrophe de Mississauga, près de Toronto, le 10 novembre 1979, où un train de gaz propane s'enflammait à proximité d'un wagon-citerne de 90 t de chlore liquide. La population menacée fut évacuée à titre préventif sur 96 km² environ, en l'espace d'une journée. Cela signifiait l'hébergement improvisé d'environ 240 000 personnes pendant quatre à six jours. Selon le droit canadien, l'urgence ou la protection de l'Etat, peut permettre la centralisation exceptionnelle de tous les domaines de compétence entre les mains du fédéral; a fortiori en cas de guerre.

Une journée passée en 1979 auprès de la direction d'Ottawa m'a permis de me rendre compte de l'efficacité et de l'excellent travail d'une équipe de collaborateurs compétents et conscients de leur mission. Le matériel didactique et d'information disponible est tout particulièrement excellent, où

Anmerkungen der Redaktion «Zivilschutz»

Der vorliegende Bericht von Dr. iur. Jean Dübi behandelt die Organisation der Gesamtverteidigung in Kanada, die, wie der Autor schildert, ein hohes Niveau erreicht hat. Der Verfasser hat seine Erkenntnisse auf einer Reise durch Kanada und durch Studium der entsprechenden Fachliteratur erworben. Wir freuen uns, den Lesern unserer Zeitschrift diesen wertvollen und instruktiven Bericht unterbreiten zu können und danken Dr. Dübi für die Abdrucksrechte seiner grossen Freizeitarbeit.

l'on ne craint pas de faire appel à l'humour pour motiver le citoyen!

Il faut évidemment ajouter à ces éléments particuliers la Gendarmerie royale du Canada (RCMP), qui constitue un magnifique corps de police, réparti sur l'ensemble du territoire (environ 18 000 hommes). La discipline et la tenue y règnent tout autant que le fair play et la compétence. Elle dispose des moyens matériels et scientifiques à la dimension du pays.

5. Conclusions

Malgré les différences considérables qui existent entre le Canada et la Suisse, non seulement sur le plan géopolitique et économique, mais surtout sur le plan stratégique et des moyens mis en œuvre à cet effet, il est intéressant de constater la similitude des objectifs en matière de politique de sécurité de ces deux nations.

Et c'est somme toute normal, car, si

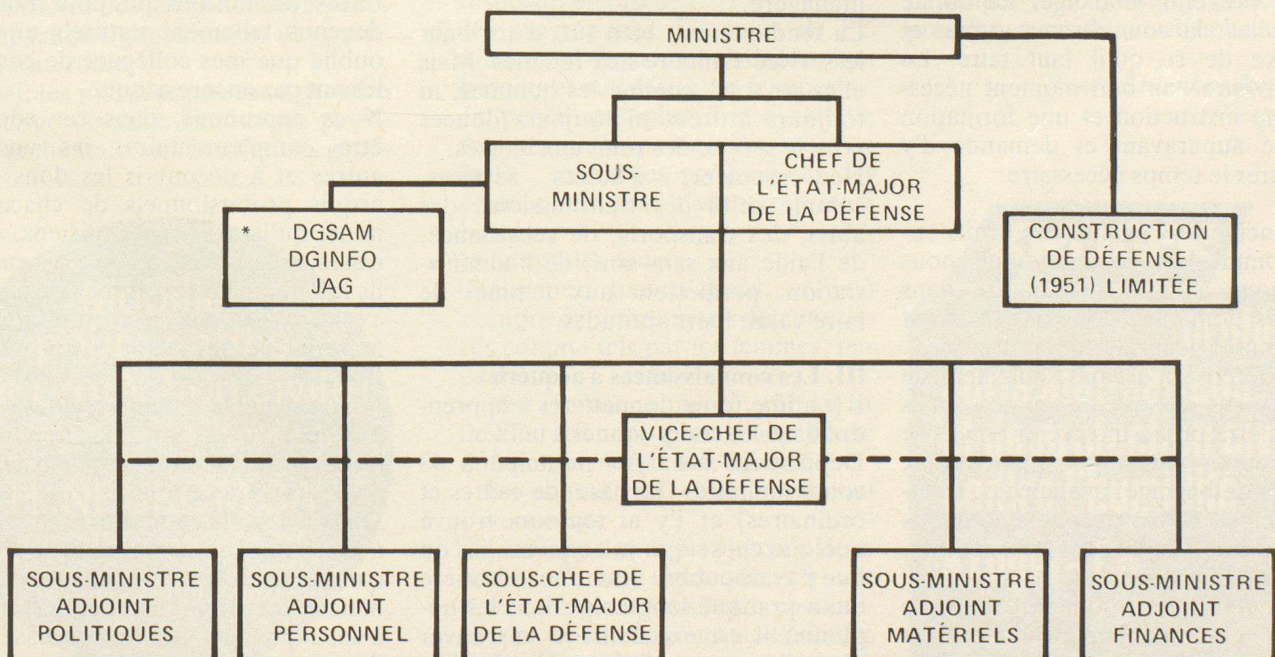
Remarques de la Rédaction de «Protection civile»

Le présent article, du à la plume de M. Jean Dübi, Dr en droit, traite de l'organisation de la défense générale au Canada. Cette dernière a atteint un haut niveau, comme le souligne l'auteur qui tire les conclusions d'un voyage à travers le Canada et de l'étude de toute une littérature spécialisée. Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs ce rapport instructif et remercions M. Dübi de nous avoir autorisé à reproduire le fruit d'un travail accompli durant ses heures de loisirs.

l'on veut subsister en tant qu'Etat, il convient d'en préserver les éléments fondamentaux qui sont: le territoire, le peuple, la souveraineté. Pour ce faire, il importe de fixer clairement la ligne politique et de prendre les mesures de protection et de défense imposées par la situation nationale et internationale. La contribution au maintien de la paix mondiale et les efforts de discussion pour parer à une agression éventuelle en sont sans doute les éléments les plus sûrs et les moins coûteux. Encore faut-il savoir reconnaître cette nécessité impérieuse et consentir les sacrifices qui en découlent dès le temps de paix. En effet, la dissuasion ne saurait être une formule magique; elle doit reposer sur la capacité d'affronter un adversaire potentiel et sur la volonté inébranlable de se défendre. Cela exige une armée forte et des mesures de protection efficaces.

J. Dübi

ORGANIGRAMME DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE



* DGSAM (Directeur général-Services administratifs du Ministère)

DGINFO (Directeur général-Information)

JAG (Juge-avocat général)